

Marie-Lucie Rossi

## **Légitimer le profit agricole : la *Casa Spalletti* en Italie au XIX<sup>e</sup> siècle**

### **Résumé**

Dans un premier temps, après avoir présenté *Casa Spalletti*, il s'agit de retrouver les documents comptables qui permettent de mesurer le profit. Dans un second temps, on s'aperçoit que ce profit est un profit négocié parce qu'il fait les comptes avec la science agronomique, se positionne face aux appels du marché et surtout cherche à co-intéresser terre, capital et travail : c'est un profit optimum. Enfin, un troisième temps remarque que ce profit régulier et constant est régulé pour tous les acteurs. Donc, un profit mesuré, négocié et régulé qui toutefois pour exister doit vivre dans le cadre du capitalisme concurrentiel : ce sont les acteurs (patronat et colonat) seuls -sans intervention de l'état- qui élaborent dans le cadre de contrats privés la mesure, la négociation et la régulation de ce profit.

### **Abstract**

Initially, after presenting *Casa Spalletti*, it is necessary to find the records to measure the profit. In a second step, we realize in the accounts that this profit is negotiated with the agricultural science, is positioned from calls from the market and is shared between land, capital and labor: it is an optimum benefit. Finally, in a third time, we remark that this constant profit is regulated for all the players to the production. So, this profit measured, negotiated and regulated for to exist must live with the competitive capitalism: because are the actors (employers and colonists) only, without state intervention, which develop under private contracts the negotiation and the regulation of this profit.

Légitimer le profit agricole : la <i>Casa Spalletti</i> en Italie au XIX <sup>e</sup> siècle .....	2
I. Mesurer le profit.....	3
I. 1. Rechercher des coûts de production .....	4
I. 2. Privilégier les coûts de production .....	7
I. 3. Normaliser le compte culturel .....	9
II. Négocier le profit.....	11
II. 1. Ajuster le compte culturel.....	11
II. 2. Se positionner face au marché .....	13
II. 3. Tendre vers le profit optimum .....	15
III. Réguler le profit.....	17
III. 1. Renforcer le capital agricole.....	18
III. 2. Rentabiliser le taux du profit .....	19
III. 3. Piloter l'investissement.....	20

# Légitimer le profit agricole : la Casa Spalletti en Italie au XIX<sup>e</sup> siècle

Marie-Lucie Rossi<sup>1</sup>

Durant le libéralisme concurrentiel chez *Casa Spalletti*, il faut essayer de voir comment et pourquoi, l'administration passe de la conservation de la rente foncière à la recherche du profit d'entreprise. Cela signifie essayer de définir les contours du profit : chez *Casa Spalletti*, le profit est mesuré, négocié et régulé. Les Spalletti avant de s'intégrer à la haute aristocratie Romaine sont originaires des négociants Suisses au service des armées habsbourgeoises qui dès 1717 se fixent à Reggio Emilia où ils fabriquent et vendent de la soie et des cotonnades. Après avoir participé à l'affermage des impôts et au ravitaillement des armées, anoblis, ils se spécialisent après la déréglémentation des Lumières dans le négoce agro-alimentaire international et soutiennent tous les régimes favorables à l'élargissement des échanges. Ils amplifient en plaine reggiane l'élevage du porc afin d'alimenter les fabriques de charcuterie de Parme à Modène, produisent et affinent dans leurs fromageries le Parmesan (*Parmigiano-Reggiano*) et participent à la mise au point d'un vin rouge et pétillant dénommé *Lambusco*<sup>2</sup>. Ils fabriquent et vendent en Toscane de l'huile d'olive et du *Chianti*. Ils produisent en Romagne le *San Givovese* et des fruits pour la conserverie. Ils assèchent en basse Lombardie des marais et cultivent le riz, puis le chanvre, la betterave sucrière et le tabac. Pour comprendre cette succession de produits, il faut relire une lettre envoyée par l'agronome Tito Poggi à son jeune élève Giovanni Battista Spalletti en 1912 à propos de la nécessaire rentabilisation de l'agriculture : l'agriculture doit changer de productions à chaque fois que le marché change. Finalement, *Casa Spalletti* en 1922 possède 14 000 hectares réunis en dix-sept entreprises agricoles (*tenute*) regroupées essentiellement de Milan à Florence. L'entreprise de *S. Ilario* proche de Reggio Emilia est à mi-chemin entre Milan et Bologne : en 1880 elle possède deux fromageries (*caselli*), réunit 34 exploitations agricoles (*podere*) et s'étend sur 800 hectares. Dans chaque exploitation confiée à un métayer, à un salarié co-intéressé ou à un locataire se trouvent des bâtiments avec une maison paysanne, un porche servant de remise, une étable et au-dessus une grange avec en face le poulailler et la porcherie. Autour de ces bâtiments, le fonds est remembré, irrigué et arboré : la vigne extensive mariée à l'orme est disposée en rangées. Au cœur de la *Tenuta* se trouve le centre décisionnel (*corte*) avec la *fattoria* où habite le régisseur qui assure l'administration des *podere* et contrôle les magasins, les moulins, les greniers, les chais, les étables, les écuries et les remises de quote-part patronale. *Casa Spalletti* est donc un propriétaire foncier qui est aussi un capitaliste et un entrepreneur.

Dans un premier temps, il s'agit de retrouver dans les archives privées<sup>3</sup> de *Casa Spalletti*, les documents comptables et extracomptables qui permettent de calculer non plus une simple rente foncière, mais qui autorisent à mesurer le profit *entrepreneurial* : il faut donc

---

<sup>1</sup> Professeur agrégée de l'université Paris I Panthéon Sorbonne et docteur en histoire de l'EHESS. Contact : [rossimarialucia@tiscali.it](mailto:rossimarialucia@tiscali.it).

<sup>2</sup> Les chiffres et les pourcentages pour la province de Reggio Emilia sont issus de ma thèse de doctorat M-L. Rossi, *Les entreprises de culture améliorante ou l'aménagement du terroir en plaine de Reggio-Emilia à l'époque du libéralisme concurrentiel (1748-1922) pour une modélisation du management Spalletti*, thèse de doctorat sous la direction de Maurice Aymard, EHESS, Paris, 2006, 1399 p. Les exemples et les calculs pour les autres provinces Italiennes sont issus de la consultation des écritures comptables et extra-comptables des archives de *Casa Spalletti*.

<sup>3</sup> Tous les documents expliqués dans cet article appartiennent à l'*Archivio privato Casa Spalletti (APCS)* : ce sont des archives non déposées et inédites. On doit fermement remercier *Casa Spalletti* pour l'entière liberté laissée au travail de l'historien.

retrouver tous les éléments constitutifs du capital d'exploitation de quote-part patronale et paysanne. Toutefois, pour calculer le profit, il faut bien différencier les documents qui permettent de calculer certains coûts de production, de ceux qui prennent en compte tous les coûts de production. Aussi, on doit écarter les sources qui ne présentent que des entrées ou des sorties incomplètes et pour aller au-delà et retrouver le profit d'une culture, dans les archives, il faut mettre en valeur les mémoriaux des administrateurs ou des propriétaires. L'unique compte détaillé qui calcule un résultat net de toutes les entrées et de toutes les dépenses est le compte culturel. Dans les mémoriaux, on trouve des comptes culturels en faire-valoir direct, en métayage et surtout des comptes valables quel que soit le mode de faire-valoir : l'administrateur finit par mettre au point un calcul nouveau qui prend en considération et analyse toutes les dépenses y comprises celles dues par le métayer comme le coût de chaque opération culturelle et le coût du fumier. Cette réintroduction du coût analytique du travail et des dépenses paysans conduisant à la mise au point d'un compte indépendant du faire-valoir prend aussi en charge toutes les augmentations légales du coût salarial des ouvriers agricoles spécialisés. Mesurer le profit en tenant compte de ses intérêts de tous les participants à la production et donc considérer l'entière et détaillée quote-part paysanne oblige le patronat à négocier le profit. Dans un second temps, on s'aperçoit que ce profit est un profit négocié de trois points de vue. D'abord, c'est un profit qui fait les comptes avec la science : l'administrateur entrecroise les chiffres de la pratique culturelle pour vérifier, critiquer ou rectifier les comptes culturels théoriques proposés par les chimistes et les agronomes. Ensuite, c'est un profit qui se positionne face aux appels du marché. Enfin, le profit se négocie entre les acteurs : les rapports juridiques entre la terre, les capitaux et le travail se flexibilisent en fonction des apports de chacun. Enfin, un troisième temps remarque que ce profit est régulé pour tous les acteurs. Puisque avec la recherche des coûts de production importe le capital d'exploitation, il faut désormais rechercher le rapport du capital d'exploitation au résultat brut et le rapport du résultat net au résultat brut. Il faut ensuite pour juger de l'intensité de l'agriculture chez *Casa Spalletti* retrouver le rapport entre le capital d'exploitation et le capital foncier : c'est de la fragmentation spatiale et temporelle de l'innovation que naît le gain régulé. Donc, un profit mesuré, négocié et régulé qui toutefois pour exister doit vivre dans le cadre du capitalisme concurrentiel : ce sont les acteurs (patronat et colonat) seuls qui élaborent dans le cadre de contrats associatifs entre privés la mesure, la négociation et la régulation de ce profit. Il faut noter que le passage obligatoire à la convention collective dans le cadre de l'autarchie fasciste céréalière de redistribution conduira à réduire l'idée de collaboration entre le patronat et le colonat à l'obtention d'un profit mutuel majeur puisque les acteurs deviennent des actants. Le profit négocié et régulé dans le cadre de l'organisation en *Tenuta* n'était viable que dans le contexte de la libéralisation des échanges au sein de l'instauration de la paix Autrichienne (1748-1922) : il devient difficilement conciliable avec la mise en place autoritaire d'une économie étatique de redistribution du profit.

## **I. Mesurer le profit**

Mesurer le profit en agriculture, c'est donc rechercher un outil comptable dénommé « compte culturel ». Le compte culturel répond toujours à une recherche des coûts de production face aux prix de vente : c'est un compte analytique dont la mise en forme lente est née de la pratique comptable qui chez *Casa Spalletti* a isolé le capital d'exploitation du capital foncier et fait de l'agriculture une industrie de capitaux<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> M-L. Rossi « Savoir compter mieux pour entreprendre plus : la Casa Spalletti en Italie au XIX<sup>e</sup> siècle », *Cheiron* (à paraître).

## I. 1. Rechercher des coûts de production

Dans les archives de *Casa Spalletti*, on trouve des comptes qui semblent être des comptes culturels et des comptes qui sont effectivement des comptes culturels. Plus formellement, on observe des comptes avec certains coûts de production et des comptes avec tous les coûts de production. Une première recherche essaie de retrouver tous les comptes qui présentent certains coûts de production : il existe chez *Casa Spalletti* trois types de comptes avec certains coûts de production.

Le premier type rédigé par le régisseur (*fattore*) est le compte qui se trouve au dos des inventaires des récoltes<sup>5</sup>. Il apparaît seulement après 1855 quand *Casa Spalletti* mécanise systématiquement les moissons, puis il s'étend à toutes les récoltes. Ce compte qui ne possède pas de forme pré-établie parce qu'il varie en fonction de la récolte doit simplement calculer en liras et par hectare l'avantage (*utile patronale*) que l'entrepreneur dépose dans son grenier. Ainsi, dans la *Tenuta di Trecenta* en plaine de Rovigo, on peut analyser l'inventaire de la récolte de la betterave sucrière en 1909 en faire-valoir direct avec des ouvriers au statut particulier puisqu'ils ne reçoivent pas un salaire fixe, mais sont intéressés aux quantités produites : ils reçoivent 65 centimes par quintal récolté. De la valeur brute à l'hectare (631,20 liras) sont déduits le quota au travailleur (170,95 liras) et le coût du transport du champ au grenier (65,75 liras) : ce qui reste alimente la caisse. Il faut aussi remarquer une note du régisseur qui précise que ce résultat ne tient pas compte de l'entretien du bétail, de la maintenance des outils et du coût des travaux culturels extraordinaires dus aux intempéries. Donc, un compte qui ne présente que des dépenses incomplètes.

Un second type de comptes avec certains coûts de production sont les livres auxiliaires du régisseur<sup>6</sup>. Il existe cinq livres auxiliaires. Le livret paysan (*libretto*) est un livret imprimé. Le livret paysan de la *Tenuta di Lucciano* en Toscane en 1900 présente trois types de dépenses : les dépenses à l'étable pour l'achat et pour l'engraissement du bétail, les dépenses pour la mise en culture des terres et enfin le coût des travaux faits par les hommes et par les attelages. Un second livre auxiliaire est le livret du fonds (*mastrino*). C'est un livret décennal encore écrit à la main en 1900 pour la *Tenuta di Lucciano* : la première page signale le nom du fonds, le nom de l'exploitant, la valeur du cheptel vif et le montant de l'avoir ou de la dette de l'exploitant. Puis, ce livret décompose les entrées en vingt-huit rubriques et les dépenses treize articles. La dernière page présente pour chaque année un calcul global des entrées et des dépenses : ces derniers chiffres serviront pour établir dans le compte-rendu patrimonial annuel la recette et la dépense de chaque fonds.

Le livret des nouvelles cultures est le rassemblement de plusieurs fascicules. Le fascicule dénommé « entrées et dépenses du tabac » est un ensemble de feuillets regroupés par *Tenute* et écrits par les régisseurs entre 1907 et 1914. La première page est un résumé composé en quatre colonnes. La première colonne est une typologie des dépenses (coût des travaux culturels, coût de la fertilisation et dépenses pour un premier conditionnement avant la vente). La seconde colonne est le calcul à l'hectare des dépenses patronales en faire-valoir direct. La troisième colonne est le calcul des dépenses de quote-part patronale pour un hectare en métayage. La quatrième colonne est le calcul des dépenses de quote-part paysanne pour un hectare en métayage. La troisième et la quatrième colonne démontrent un partage à moitié de toutes dépenses exposées. À bien regarder la seule grosse différence, entre les dépenses en économie directe et les dépenses en métayage pour la quote-part patronale, réside dans le calcul des dépenses consacrées aux travaux de préparation et de culture des sols : si les travaux sont faits en régime de faire-valoir direct, ils s'élèvent à 1073 liras et si les travaux sont faits en régime de métayage, ils correspondent à seulement 26 liras. En réalité, sous le

---

<sup>5</sup> APCS, Amministrazione centrale, fogli fattoriali.

<sup>6</sup> APCS, Amministrazione centrale, libri fattoriali.

titre « travaux » dans le régime en métayage ne sont pas introduits les travaux de préparation des sols et d'entretien de la culture des semences à la récolte qui sont dus par contrat par le métayer. Si ce compte demeure encore incomplet, il présente néanmoins des détails significatifs. Chaque regroupement des dépenses est explicité : ainsi entre tirets sont indiqués les détails faisant partie de chaque rattachement et au crayon à papier, on différencie en liras les dépenses internes à chaque regroupement. Aussi, si on observe dans le cas du faire-valoir en métayage le groupe « travaux », entre tirets s'accumulent les dépenses « pour les pépinières et pour la fertilisation chimique ». C'est pourquoi dans ce livret, apparaît le terme nouveau « d'avantage (*utile*) net patronal et métayer » malgré une apostille qui signale que n'a pas été prise en compte l'assurance contre la grêle. Un dernier document appartenant à cette série de comptes sur le tabac dont le titre est le « Tabac à *Coccolia* de Romagne de 1906 à 1908 » est composé de trois pages. La première page indique la variété, détaille la fertilisation et le type de rotation. La seconde page est un compte des dépenses. La troisième page est un compte des entrées. On remarque que dans le compte des entrées, le métayer reçoit la moitié de la récolte et une prime de 100 liras à l'hectare. Le résultat final est dénommé « rente (*rendita*) foncière patronale ». La rente est alors définie comme ce qui revient au propriétaire quand sont déduits la valeur de la récolte due au métayer et le paiement de l'impôt foncier. Une analyse détaillée du compte des dépenses du tabac à *Coccolia* démontre les limites de ce type de document. Toutes les dépenses sont effectivement détaillées (fertilisants, assurances, matériaux nécessaires pour un premier conditionnement) sauf celles qui naturellement concernent les travaux culturaux et le coût du fumier parce qu'avant de commencer à énumérer et à chiffrer les dépenses, le régisseur a pris soin de rappeler que « tous les travaux culturaux et les apports de fumiers naturels sont, comme de contrat, à la charge unique du métayer, de sorte que les dépenses enregistrées sont celles qui sont payées à moitié par le patronat et par le colonat seulement quand commencent les premiers travaux faisant suite à la récolte, outre les travaux dans les pépinières ». En conséquence, quand le régisseur commence à détailler les dépenses, il ne chiffre pas et il laisse en blanc les lignes correspondant aux travaux culturaux et aux fumiers naturels. Donc, jusqu'à présent des documents qui calculent seulement le montant plus ou moins brut de l'avantage patronal ou patronal et paysan.

Un dernier livret auxiliaire est le livret des champs expérimentaux. En 1869, le régisseur de la *Tenuta Casalofia* en plaine de Reggio Emilia présente les résultats de comptes de la fertilisation dans des champs de riz. La première page décrit neuf champs pour un total de soixante hectares. Une seconde page présente les mêmes résultats, mais réduits à l'hectare et en fonction de cinq types de fertilisations. La troisième page calcule les gains de la fertilisation pour les seuls trois cas de vraie fertilisation par rapport au cas numéro un qui est un champ sans fertilisation et au champ numéro cinq qui est un champ qui ne possède que les résidus des fertilisants laissés en terre par la culture précédente. On signale : le surplus en riz, le coût de la fertilisation et l'avantage net (15,33 liras pour une fertilisation avec des tourteaux d'huile de lin, 22,16 liras pour une fertilisation avec des graines de légumineuses et 38 liras pour une fertilisation avec du fumier d'étable). Dans le coût de la fertilisation, on a précisé que les dépenses de transport du fumier de l'étable aux champs ont bien été considérées. C'est là, un premier exemple de calcul du revenu (*reddito*) net ou profit en tenant compte de toutes les dépenses, mais il est encore limité aux seuls coûts d'une nouvelle technique innovante (la fertilisation chimique).

Pour une recherche de comptes avec certains coûts de production, il faut à côté des inventaires des récoltes et des livrets auxiliaires, examiner une dernière catégorie qui est celle des livres comptables principaux<sup>7</sup>. Il existe divers types de livres principaux. Le journal-caisse

<sup>7</sup> APCS, Amministrazione centrale, libri principali.

qui enregistre tous les mouvements d'argent. Le grand-livre ou plus exactement les grands-livres : le grand-livre de l'entreprise (*Tenuta*), le grand-livre amélioré de l'entreprise qui présente des comptes ouverts aux personnes, aux fonds et aux objets, le grand-livre des fonds en exploitation directe et enfin le journal-grand-livre Américain qui ajoute des comptes qui désormais sont ouverts aux cultures. Comment retrouver des coûts de production dans un grand-livre ?

Le grand-livre de la *Tenuta* réunit les fonds en faire-valoir direct et les fonds en métayage. Toutefois, les fonds en faire-valoir direct présentent au débit des dépenses qui ne sont plus détaillées, mais regroupées en peu de catégories. Les dépenses pour le fonds *Rossa* dans le grand-livre de la *Tenuta di San Donnino* en plaine reggiane en 1882 sont rassemblées en dépenses pour la culture, pour le maintien du bétail et pour le maintien des outils et en salaires à l'homme qui cultive les champs, aux vachers et à l'homme qui s'occupe des prés. Le détail pour chacune de ces catégories se trouve seulement dans le grand-livre des fonds en faire-valoir direct dénommé « grand-livre F ». Ce grand-livre enregistre toutes les dépenses qui sont à la charge unique du patronat : il porte depuis 1840 un numéro progressif constitué par les lettres de l'alphabet romain en majuscules. Une voie détournée pour retrouver les détails de toutes les dépenses est consulter le journal-caisse. Le journal-caisse qui enregistre tous les mouvements d'argent porte un numéro progressif depuis 1840 constitué par les chiffres de l'alphabet arabe. La « caisse 9 » en 1885 pour la *Tenuta di San Donnino* à la page 21 retranscrit pour le fonds en économie directe *Ospedale* le coût de cinq journées ouvrières : une colonne de vérification renvoie au « grand-livre 6 » en chiffres romains (le grand-livre 6 est le grand-livre de la *Tenuta*). À la page 168 ouverte au compte du fonds *Ospedale*, le 6 juin se retrouve au débit le coût des cinq journées ouvrières avec un renvoi à la page 21 de la Caisse. Avec beaucoup de patience, l'on peut ainsi récupérer toutes les dépenses et les reclasser en diverses catégories. Un ultime regard au compte intitulé *Vigna Secchia* en 1883 dans le grand-livre de la *Tenuta di San Donnino* en faire-valoir direct semble présenter un grand nombre d'informations. Sur la page de gauche se trouve le détail du passif et sur la page de droite le détail de l'actif. Parmi les dépenses se retrouvent tous les travaux cultureux (comme le remplacement des tuteurs de la vigne ou l'accumulation de terre aux pieds des ceps pour éviter le gel) et tous les achats de matériel (comme les ciseaux pour la taille des sarments). En revanche, parmi les entrées, les détails restent succincts. Il y a seulement les entrées relatives au « produit principal » et « aux produits secondaires » : on ne distingue pas les dépenses et les entrées de chaque produit. Le compte ouvert au « vignoble Secchia » est le compte du fonds *Secchia* et n'est pas le compte de la culture de la vigne, même si la vigne est une monoculture dans le fonds *Secchia*. En conséquence, le grand-livre des fonds de la *Tenuta* fournit effectivement bien des détails pour une culture ou pour un produit, mais ces détails sont à recomposer à partir de plusieurs comptes-objets qui ne sont encore bien souvent que des fonds. C'est pourquoi l'administration centrale, elle-même, réalise au besoin, des recherches. Il existe en effet des comptes tirés à part intitulés « dépenses et entrées »<sup>8</sup>. Dans le compte des dépenses et des entrées des vignobles en faire-valoir direct de la *Tenuta di Lucciano* en 1898 au débits sont retranscrites chronologiquement toutes les dépenses et en particulier sont indiqués le nombre des journées de travail et les types de travaux effectués. Dans le compte intitulé « dépenses et entrées » des vignobles de la *Tenuta di S. Ilario* en 1898 en faire-valoir direct au crédit sont retranscrites chronologiquement toutes les entrées et en particulier sont détaillées les entrées des fagots de bois à brûler, les ventes de ceps, les ventes du raisin et les ventes de l'herbe fauchée entre les pieds de vigne. Ce compte des « dépenses et entrées » est appelé par l'administration un extrait (*campione*) : c'est un extrait du grand-

---

<sup>8</sup> APCS, Amministrazione centrale, statistiche.

livre avec le détail de toutes les dépenses et toutes les entrées, mais, ce ne sont encore que des comptes de fonds.

## I. 2. Privilégier les coûts de production

Jusqu'à présent seuls des comptes avec certains coûts de production ou -au mieux- des comptes détaillés de fonds en faire-valoir direct ont été retrouvés. Comment aller au-delà et retrouver le profit d'une culture<sup>9</sup>? Dans les archives comptables au-delà des relevés extracomptables comme les inventaires des récoltes et des registres comptables comme les livres auxiliaires et les livres principaux ne reste que le mémorial (*memoriale*)<sup>10</sup>.

Un premier type de mémorial est le mémorial rédigé par le régisseur : souvent ce sont de simples notes volantes envoyées à l'administration centrale<sup>11</sup>. Dans le mémorial de s régisseurs se retrouvent des comptes de fabriques agro-industriels (comme ceux des huileries, des caves, des fromageries, des laiteries, des rizeries, ou des conserveries de fruits ou de tomates) et des aperçus de compte de cultures industrielles. Le Mémorial de la *Tenuta di Lucciano* en Toscane en 1932 présente un aperçu de compte du vin du fonds dénommé *Carraia* : c'est un vignoble de *Chianti* en faire-valoir direct. Une première partie rappelle la situation en faire-valoir direct : produit principal et sous-produits donnent une entrée brute de 48 335 liras, les dépenses totalisent 35 087 liras, le résultat net pour le propriétaire et industriel est de 13 087 liras. Une seconde partie porte en titre « si en métayage ». Pour le régisseur, il s'agit de calculer le résultat net pour le propriétaire au cas où le « chianti Carraia » serait confié à un métayer. En quelques lignes où souvent manquent les titres correspondant aux chiffres émis, le régisseur formule une hypothèse. Le produit brut du fonds sera à diviser par moitié entre le métayer et le patronat (24 167,70 liras). Les dépenses pour le patronat s'élèveront à 4 537,36 liras : dans un régime de métayage, le patronat ne paye que la moitié des avances aux cultures et ne prend pas en compte les dépenses de préparation des sols et des travaux cultureux du repiquage de la pépinière à la récolte. Le résultat net pour le patronat sera de 19 630,34 liras. Ce qui importe dans cet aperçu, c'est la manière dont le régisseur arrive au chiffre de 26 012,55 liras pour les dépenses de quote-part métayère, outre les normales 4 537,36 liras (quote-part paysanne aux avances aux cultures). Dans un recoin, le régisseur a aligné des chiffres. Si l'on soustrait aux dépenses patronales en économie directe (35 087,28) les normales avances aux cultures patronales et paysannes en métayage (9 074,73 liras soient les dépenses dans les pépinières et les dépenses de fertilisations chimiques outre le coût de travaux extraordinaires en cas d'intempéries) l'on obtient 26 012,55 liras qui est le premier chiffre aligné par le régisseur dans son recoin. Ensuite, il ajoute à 26 012,55 liras de droit deux suppléments de dépenses pour une amélioration du fonds d'où un total de 29 243,19 liras. Aux dépenses patronales en économie directe de 35 087,28, il ajoute ces deux mêmes suppléments de dépenses d'où un nouveau total de 36 317,92 liras. Ensuite, il soustrait à 36 317,92 liras la somme de 29 243,19 liras et confirme le résultat de 9 074,73 liras. Ce chiffre qui est divisé par deux est le chiffre normal des dépenses patronales en régime de métayage. Il faut désormais essayer de comprendre les raisons de ces calculs. 26 012,55 (ou 29 243,19 liras) représentent donc -ce que le patronat ne doit pas en compte dans un régime de métayage parce que dû par le métayer- les dépenses pour la préparation des sols et les travaux cultureux du repiquage à la récolte. Cet essai de compréhension de calculs non expliqués par le régisseur, laisse entrevoir déjà le désir de quantifier exactement les diverses sortes de dépenses pour un même fonds selon deux systèmes de faire-valoir afin de comprendre tous les coûts et toutes les entrées dans chaque cas quel que soit l'acteur.

---

<sup>9</sup> M-L. Rossi, « Les archives agricoles de la Casa Spalletti (1821-1922) : conserver pour entreprendre », *La Gazette des archives*, n°213, 2009-1, pp. 103-117.

<sup>10</sup> APCS, amministrazione centrale, appunti e progetti amministratore generale.

<sup>11</sup> APCS, amministrazione centrale, corrispondenza con i fattori.

Le Mémorial de l'administrateur général Bernasconi présente en 1907 un aperçu de compte de la culture du tabac dans les *Tenute di Tavernelle* en plaine de Bologne et *di S. Ilario* en plaine de Reggio Emilia. Au premier regard, on peut croire qu'il ne s'agit que d'extraits du livre auxiliaire des comptes des nouvelles cultures. Toutefois, dans les recoins, on remarque encore des re-calculs sans aucune explication. Dans l'angle droit du compte du tabac pour un hectare à Tavernelle, Bernasconi multiplie 12 (qui est la production de quintaux de tabac à l'hectare en régime de métayage) par 95 (qui est le prix de vente d'un quintal de tabac) et obtient un résultat brut de 1,140 liras. Il divise ce résultat par deux (une moitié est due au paysan) et soustrait 213 liras qui représentent le montant des dépenses patronales en régime de métayage. Il obtint 357 liras ou résultat net patronal en régime de métayage contre 467 liras en faire-valoir direct. Il faut aussi remarquer une note où Bernasconi rappelle que dans le total des dépenses n'est pas pris en compte les frais d'adaptation d'un vieux magasin en salle pour l'assèchement des feuilles de tabac. À nouveau, il s'agit encore et seulement de comparer les résultats de différents faire-valoirs. Désormais, il convient de faire une première observation : tous les comptes jusqu'ici rencontrés calculent une rente ou un résultat plus ou moins brut. Comment trouver enfin un compte qui, calculant un résultat net de toutes les entrées et de toutes les dépenses, détaille chacune d'entre-elles. Dans les mémoriaux restent seulement des comptes culturels en faire-valoir direct, en régime de métayage et enfin des comptes valables pour le faire-valoir direct et le métayage : quelles sont les différences et surtout que signifie un compte unique quel que soit le régime d'exploitation ?

Dans le mémorial de l'administrateur général Bernasconi on retrouve en faire-valoir direct trois sortes de comptes. Les comptes qui prennent en considération le coût de la mécanisation d'une culture, ceux qui analysent le coût de la fertilisation et enfin ceux qui tiennent compte des variations dans le coût du travail. Bernasconi en 1909 insère dans son Mémorial juste avant l'ultime modification au plan de restructuration de la *Tenuta di Trecenta*, une série de comptes culturels, tous établis par le chimiste et agronome Pietro Matteucci, conseiller technique de *Casa Spalletti* et professeur à l'*Institut agronomique de Bologne*. Tous sont des comptes calculés pour un hectare de terrain. Un premier groupe est appelé « calculs comparatifs entre dépenses et entrées à propos de diverses manières de récolter et de travailler le chanvre ». Il s'agit de comprendre s'il convient de mécaniser partiellement ou entièrement la récolte et le premier conditionnement du chanvre. Trois cas de figure sont étudiés. Le premier cas évalue le résultat net quand l'écangage est mécanisé et le rouissage reste manuel : le gain au regard des dépenses et des entrées est de 374, 20 liras. Le second cas chiffre le résultat net quand l'écangage reste manuel et le rouissage devient mécanisé : le gain au regard des dépenses et des entrées est de 418,25 liras. Le troisième cas rappelle le résultat net quand l'écangage et le rouissage restent manuels : le gain au regard des dépenses et des entrées est de 408,35 liras. Les entrées se décomposent en produits principaux, en produits secondaires et en fertilisants restés en terre. Les dépenses qui s'élèvent à 774, 50 liras se divisent en deux grands regroupements : les dépenses de fertilisations et les dépenses de culture. Les dépenses de culture atteignent 461, 10 liras. En régime de faire-valoir direct, quand tous les travaux restent manuels, les dépenses de culture (461,10 liras) comprennent les dépenses des travaux culturels des labours à la fauche (162,50 liras), puis les dépenses de la récolte à l'écangage et enfin les dépenses du rouissage jusqu'au dépôt en magasin pour la vente. Pour les détails des dépenses des labours à la fauche (162,50 liras), à nouveau, il y a renvoi à un compte détaillé. Le coût de la main-d'oeuvre des labours à la fauche se fractionne en sept éléments : labours, bêchage, criblage de la semence, semailles, sarclage, épandage des fertilisants et transport du fumier. Le compte culturel se différencie donc des comptes au dos des inventaires des récoltes qui ne prennent en compte que les dépenses de transport et de récolte ou de comptes des cultures nouvelles qui ne tiennent compte que des dépenses faisant suite aux travaux de préparation des sols et aux travaux



culturels en cas de métayage ou qui en cas d'économie directe affectent les travaux des semailles à la fauche d'un seul chiffre global ou au plus calculent les coûts de l'introduction d'une nouvelle pratique (comme la fertilisation chimique). Quant à l'aperçu de compte, il donne un coût uniquement global de toutes les opérations culturales ou ne détaille que certaines dépenses.

Les calculs pour évaluer les prix des matières fertilisantes restent les plus complexes car le calcul doit tenir compte du degré ou de l'absence de mécanisation dans les travaux culturels et de premier conditionnement. En 1906, suite à une demande de Bernasconi, Matteucci calculait le prix des fertilisants restés en terre pour la culture du chanvre. Dans le cas d'un écartage et d'un rouissage manuels, des fertilisants demeurent au sol pour une somme de 209,52 lires et dans le sol le tiers de la valeur du fumier épandu au cours de la culture. Dans un compte précédent, Matteucci analysait en détail les éléments composant les 209,52 lires de fertilisants laissés au sol. En 1905, Matteucci calculait « la valeur et la quantité des éléments fertilisants retirés d'un hectare de terrain cultivé en chanvre et les dépenses de main-d'œuvre liées à l'épandage ». Le chanvre consomme 382,40 lires d'engrais, mais si l'on accumule les matières fertilisantes laissées par la culture sur le champ, l'on récupère 209,52 lires. Matteucci reconstruit tous les calculs intermédiaires. 108 lires sont les sous-produits du chanvre et 59,99 lires sont les résidus laissés après la fauche (feuilles et les chènevottes brûlées sur place). 166,13 lires restent dans le rouissoir où pourrissent les tiges du chanvre. Enfin, les vases de vidanges azotées du rouissoir sont estimées à 69,71 lires, mais on ne récupère dans les champs que 41,53 lires. Au total, retournent donc en terre 209,52 lires.

Plus problématique est tenir compte des variations dans le coût du travail en régime de métayage parce que le métayer n'est plus seulement un travailleur, mais est aussi un entrepreneur et un capitaliste.

### I. 3. Normaliser le compte culturel

Bernasconi dans son mémorial élabore trois types de comptes culturels en régime de métayage. La première approche classique et purement juridique est celle de l'ingénieur Augusto Peli de Bologne qui en 1904 dans un article « Sur la recherche d'un moyen simple et pratique pour introduire en métayage la comptabilité du compte culturel » réaffirme que le paiement du travail paysan, somme toute, est proche de la réalité quand le métayer reçoit la moitié des récoltes<sup>12</sup>. Bernasconi qui a lu et annoté cet article écrit en 1912 dans son mémorial alors qu'il compare le résultat net d'un hectare à *Trecenta* selon les modes de faire-valoir « la part des récoltes remises au métayer représente le travail et les dépenses nécessaires aux cultures (comme les semences ou les fertilisants) ».

La seconde méthode à la page 41 du mémorial de 1912 est intitulée « comptes culturels selon les résultats de la pratique : blé, chanvre et betteraves ». Ce sont des comptes pour la *Tenuta di Trecenta* à l'hectare. Chaque compte de culture occupe deux pages : la première page est un compte en faire-valoir direct, la seconde page est un compte en régime de métayage. Dans tous les cas, le compte est sub-divisé en trois parties. Une première partie calcule toutes les entrées et les dépenses. Le résultat est appelé par Bernasconi « résultat moyen par hectare sans assurances, primes d'assurances et accessoires ». Une seconde partie tient compte du paiement de l'assurance et calcule un « résultat moyen net sans prime ». Une troisième partie comptabilise la prime et calcule « un résultat net avec prime ». Chaque résultat est souligné en rouge. Le compte semble achevé quand Bernasconi écrit à l'encre rouge : « sans le travail de préparation des sols ou labours ». Puis, pour les terres en faire-valoir direct, dans la marge, il reprend les trois calculs et déduit à chaque fois « 70 lires soit le

---

<sup>12</sup> A. Peli, « Ricerca di un modo semplice e pratico per introdurre nella ordinaria contabilità dei fondi a mezzadria i conti culturali », *Annali della società agraria provinciale di Bologna*, 1904, pp. 35-52.

coût des labours ». L'administrateur à côté du premier re-calcul annote en effet en tout petits caractères : « 70 lire est le coût des labours ». Pour les terres en métayage, manquent naturellement les re-calculs puisque dans les dépenses n'étaient comptabilisées que le coût des semences, des pépinières, des fertilisations et les dépenses pour la récolte et pour le transport dans les magasins. Cette seconde méthode est un calcul par défaut, aussi il faut réintroduire le coût des labours en régime de métayage.

Une troisième méthode, toujours en 1912 et toujours pour la *Tenuta di Trecenta* à la page 44 du Mémorial calcule non plus le coût global des labours pour le chanvre, le blé ou la betterave sucrière, mais additionne le coût de chaque opération culturale qui concourt aux labours (bêchage, piochage, nivellement du terrain, hersage...) et prend aussi en compte les augmentations des salaires dans le calcul du coût des labours. Désormais la forme du compte est bien rodée et s'il n'y a plus de re-calculs inexplicables dans les recoins, Bernasconi introduit des feuillets complémentaires qui le plus souvent chiffrent le coût des opérations culturales durant les labours. La comparaison devient intéressante quand on ajoute une page qui - dans le mémorial de 1909- détaille pour chaque mois le coût nouveau de la main-d'œuvre suite à des augmentations en cascade depuis 1905. De 1907 (date retenue pour le billet intercalé) à 1912, le coût des labours à l'hectare pour le blé augmente de 60 à 70 lire et le coût des labours pour le chanvre augmente de 150 à 172,50 lire. Désormais, il est possible d'opposer comme le fait Bernasconi le compte culturel classique au compte culturel moderne en régime de métayage. Le compte classique ne considère pas les dépenses à la seule charge du paysan. Le compte culturel moderne considère toutes les dépenses y compris celles qui sont à la seule charge du paysan. Toutefois pour Bernasconi « un vrai compte culturel » est celui qui, appliquant les règles de l'art, non seulement détaille toutes les dépenses et toutes les entrées, mais prend en compte les paramètres locaux dans le calcul des dépenses ou des entrées. Ainsi pour la *Tenuta di Trecenta* en 1912, il rappelle que le coût des labours varie en fonction des techniques de culture : le blé exige un seul labour peu profond en été alors que le chanvre exige deux labours (un labour peu profond en été et un labour profond à l'automne). Ensuite, il remarque que le coût des labours varie aussi en fonction du climat : un automne pluvieux demande souvent de refaire le labour d'été. Le compte culturel est donc un compte attentif à toutes les réalités locales (temporelles et techniques).

Bernasconi qui souhaite établir désormais non plus un compte culturel des labours en fonction des faire-valoirs, mais un « seul et unique » compte culturel quel que soit le faire-valoir pour la *Tenuta di Trecenta*, s'assure d'abord que les labours faits par les bovins restent encore avantageux. Déjà en 1904, à la page 45 de son Mémorial, Bernasconi faisait ce compte. Il prenait pour modèle un fonds typique en faire-valoir direct à *Trecenta* de 30 hectares avec 2 hectares en luzerne, 10 hectares en blé, 4 hectares en chanvre, 4 hectares en betterave sucrière, le reste étant en prés permanents. Pour retrouver le coût des labours au devoir Bernasconi calculait le coût de la maintenance du bétail nécessaire aux labours (soit l'intérêt à 4% sur la valeur du cheptel de trait, le salaire aux vachers et le prix du foin et de l'herbe mangée par le bétail). Le total est de 5 960 lire. À l'avoir Bernasconi calculait les entrées causées par le bétail (soit essentiellement la différence entre la valeur du cheptel en fin de décembre plus les ventes et la valeur du cheptel plus les naissances au premier janvier, la valeur du fumier produit et la valeur des transports faits par le bétail des champs aux greniers). Le total est de 4 360 lire. La différence entre le devoir et l'avoir - qui est de 1 600 lire - devient le coût de tous les labours : il suffit ensuite de compter les labours sachant qu'un labour peu profond (20 cm) coûte la moitié d'un labour profond (40 cm) et de répartir en fonction des cultures. En 1904, le labour d'un hectare de blé coûtait 40 lire (contre 60 en 1907 et 70 en 1909).

Bernasconi peut enfin établir un compte indépendant du faire-valoir. Ce compte qui annote par le menu toutes les dépenses (labours, fertilisations, semences...) concerne le

patronat et le colonat : propriétaire et métayer ont un compte unique qui prend en charge les augmentations du coût du travail. La comparaison entre les divers comptes cultureux a donc mis en relief les composants essentiels du prix coûtant : le prix des travaux cultureux et par conséquent le coût du travail. Le coût du travail, toujours mentionné dans les mémoires, était également annoté dans les registres comptables. Le journal-caisse distinguait deux sortes de paiements pour la main-d'oeuvre. Il y avait d'abord les paiements qui renvoyaient au grand-livre : c'était uniquement les paiements des ouvriers qui travaillaient dans les fonds en faire-valoir direct. Ensuite, il y a des paiements qui concernaient les journaliers qui travaillaient dans les métairies. Ces paiements correspondaient à des travaux d'améliorations foncières, ils étaient réglés entièrement par le patronat et seront ensuite réunis en un compte particulier appelé « dépenses extraordinaires ». Ce compte particulier est établi seulement à l'occasion de la rédaction du relevé général annuel du patrimoine. Enfin, il y a des paiements qui regardaient le métayer quand il accomplissait des travaux extraordinaires par rapport à son statut : les travaux extraordinaires sont entièrement payés par le patronat. Ainsi, quand propriétaire et métayer achètent des foin qui sont déjà fauchés, mais qui doivent encore être réunis en bottes, le métayer au lieu de payer la normale moitié de la dépense ne paye que le tiers de la dépense : il devra en échange réunir le foin en bottes, le transporter et le mettre en grange. Après 1904, dans les mémoires, se multiplient les tarifs journaliers des salaires en fonction des lieux, des saisons, des travaux cultureux et des demandes des ligues paysannes et seront soulignés en rouge par Bernasconi les tarifs à renégocier. La conséquence de ce poids accru du coût du travail sont les rectifications systématiques faites au crayon par Bernasconi sur les comptes cultureux rédigés en 1905 par Pietro Matteucci. En 1905, le coût du travail pour un hectare de betterave sucrière était de 165 liras. En 1909, le coût s'élève à 270 liras. Mais, mesurer le profit en tenant compte des intérêts de tous les participants à la production oblige à le négocier pour le préserver.

## **II. Négocier le profit**

Négocier le profit c'est devoir relier les sciences théoriques et les applications culturelles pratiques pour se positionner face au marché et entre les acteurs et définir un profit-optimum en fonction de la limite économique de l'intensité.

### **II. 2. Ajuster le compte cultural**

Comment l'entrepreneur passe-t-il de la lecture d'un écrit théorique à son application pratique dans les champs ou à l'étable et à sa retranscription comptable à l'écritoire ? La recherche laborieuse d'une information multiforme par échange de lettres entre les administrateurs centraux, les régisseurs locaux et le propriétaire de vient primordiale : y figurent toujours les références scientifiques exactes afin de permettre une vérification. De cette recherche minutieuse d'informations, résulte une imposante bibliothèque patronale, avec en 1892, un abonnement à dix-sept revues agricoles et cinq mille volumes qui parlent d'agronomie, d'administration ou d'économie, sans oublier tous les opuscules relayés dans les bibliothèques des *Tenute*. Parfois ce sont des publications périodiques, mais souvent ce ne sont que des manifestes isolés ou reliés à un problème particulier : ainsi de 1907 à 1909 s'accumulent, dans la bibliothèque de la *Tenuta di S. Ilario*, sept brochures sur la culture du tabac en Émilie publiés par la *Cattedra ambulante di agricoltura* de Bologne. Toutes sont en très mauvais état parce soulignées et raturées. Si l'on souhaite confronter les résultats des comptes théorico-pratiques proposés par ces opuscules, les comparaisons chiffrées semblent, à première lecture, impossibles : pourquoi de telles divergences alors que le prix de vente du tabac fixé par le gouvernement tourne partout autour de 95 liras au quintal ?

Ces désaccords apparents sont en réalité, des manières différentes de faire le même compte : il varie simplement en fonction du mode d'exploitation. Dans les comptes de

Tommaso Gessi<sup>13</sup> sont prises en compte les seules dépenses des avances à la culture du propriétaire qui a donné sa terre en métayage et qui ne compte donc que les coûts (400 liras) liés à la fertilisation chimique et au conditionnement de la récolte. Dans les comptes d'Antonio Bellucci<sup>14</sup>, ce sont les frais (761 liras) du propriétaire foncier et de l'entrepreneur industriel, unis en une seule personne qui exploite sa terre dans un régime de métayage, puisque ne sont calculées dans les dépenses d'avance aux cultures que les seules dépenses dans les pépinières et pour la fertilisation chimique, les dépenses pour le conditionnement de la récolte et les dépenses d'ordre général. Enfin, dans le compte de Luigi Zerbini<sup>15</sup>, ce sont les dépenses (1 601 liras) du propriétaire, de l'exploitant direct et de l'industriel joints en une seule figure qui dirige avec des ouvriers toute la culture : sont comptabilisés tous les travaux de préparation du sol et d'entretien à la culture, de récolte, de conditionnement et les dépenses d'ordre général. Les comptes varient aussi en fonction des statuts et des contrats agraires locaux : le propriétaire, l'industriel et le colon se partagent les dépenses de manière variable en fonction des clauses en usage localement et de clauses particulières légalement introduites à chaque renouvellement du contrat de métayage. Enfin, les comptes de ces opuscules sur le tabac faits par des spécialistes sont confrontés avec les réalités issues des expériences qui sont faites sur le terrain par les régisseurs de *Casa Spalletti* et rectifiés par Alessandro Bernasconi : ainsi, quand il s'agit de calculer le coût de la mise en fût des feuilles de tabac dans la *Tenuta di S. Ilario*, il indique en rouge pour le coût du quintal de bois non pas 2 liras, mais 3 liras. C'est cette sensibilité à la situation particulière sur le terrain qui fait le renom de l'administrateur.

De fait, il faut savoir entrecroiser toutes ces sources, afin de pouvoir réellement les comparer, les critiquer, les adapter et les mettre à jour en fonction de la conjoncture variable des paramètres et préserver ainsi le profit. Les Mémoires d'Alessandro Bernasconi conservés de 1904 à 1914 permettent de pister ce burlingage afin de trouver la solution applicative. Vers 1905, en province de Reggio Emilia, devant l'épuisement des sols à cause de trop fréquentes rotations entre les blés et les luzernes fait rage un débat sur la nécessité d'une puissante fertilisation, doublée d'un allongement des rotations et d'une solide propagande en faveur de la fertilisation complète, et, donc de l'usage combiné des principaux engrais. Cela conduit au développement de la consommation des engrais et à une forte hausse des dépenses, aussi, des études cherchent à trouver les limites à la rentabilité de la fertilisation. Alessandro Bernasconi consulte régulièrement huit livres consacrés à la fertilisation (publiés de 1885 à 1904) qui renferment encore de nos jours ses signets de lecture avec annotations. Ces livres sur la fertilisation regroupent des sommes universitaires comme le volume *Agronomia* de Girolamo Caruso<sup>16</sup>, des précis pour techniciens comme l'ouvrage de Tito Poggi sur *La fertilisation rationnelle en Émilie* et des opuscules écrits pour les paysans comme celui de Pietro Bonsignore<sup>17</sup> dont le titre est *La culture intensive*. Bernasconi retient deux certitudes : il faut fertiliser la terre chimiquement suivant de bonnes associations et il faut utiliser par une culture intercalaire les résidus laissés par la culture principale. Ensuite, l'administrateur accumule dans son Mémorial divers documents relatifs à la fertilisation du chanvre. C'est la copie de la recette envoyée par le chimiste Pietro Matteucci pour la fertilisation de cent hectares de chanvre pour *Trecenta* faite le 16 juillet 1912, puis ce sont

---

<sup>13</sup> Conte T. Gessi, « La coltivazione del tabacco (norme e risultati economici) », *L'agricoltura Bolognese*, octobre 1907, pp. 15-34.

<sup>14</sup> Prof. A. Bellucci, *Esperienze sulla coltivazione del tabacco*, Ravenna, Cattedra ambulante di agricoltura per la provincia di Ravenna, 1907, 108 p.

<sup>15</sup> Dott. L. Zerbini, *La coltivazione del tabacco*, Bologna, Cuppini, 1909, 85 p.

<sup>16</sup> G. Caruso, *Agronomia : secondo le lezioni date nella R. Università di Pisa*, Torino, Unione tipografica torinese, 1898, 719 p.

<sup>17</sup> P. Bonsignore, *La coltura intensiva*, Brescia, Cattedra ambulante di agricoltura per la provincia di Brescia, 1900, 115 p.

deux articles de mars 1912 sur la fertilisation du chanvre qui sont écrits par le chimiste Luigi Zerbini dans *Le quotidien de Bologne* à la rubrique *Le progrès agricole*. Enfin, il y a un billet issu des recettes préconisées pour le chanvre en Émilie par Tito Poggi. Toutes ces formules énumèrent des noms et des quantités de fertilisants à épandre pour la culture d'un hectare de chanvre. Pour finir, le Mémorial enregistre toutes les opérations de fertilisation : à *Trecenta* de 1910 à 1914, le coût de la fertilisation du chanvre passe de 219 à 147 liras à l'hectare alors que le prix des fertilisants reste stable. Un coup d'œil au tableau de la fertilisation donne une explication : aux engrais phosphatés succèdent les engrais azotés d'origine animale et les engrais azotés d'origine chimique et enfin apparaît la potasse. La diversification des engrais chimiques outre l'intensification de la culture des légumineuses attestent, de 1910 à 1914, de la mise en pratique de la synthèse des notes de lectures.

L'administrateur doit non seulement trouver la bonne solution, mais il doit aussi vérifier en permanence que la solution en cours reste encore une bonne solution et comprendre quand il lui faut adapter la situation à de nouveaux paramètres. Le Mémorial est donc une bien belle source d'archives qui donne une bonne impression de ce va-et-vient entre le champ, le livre de l'agronome et le registre comptable pour le pistage, l'enregistrement et la mesure du profit.

## II. 2. Se positionner face au marché

De 1757 à 1922 en plaine de Reggio Emilia s'amoncellent successivement magnaneries, rizeries, granges, vacheries, porcheries, fromageries et enfin celliers. Une étude des prix des produits agricoles révèle deux tendances fondamentales : la hausse du prix de la viande porcine, des fourrages et du raisin et la baisse du prix du blé, des cocons et du riz. Pour faire du profit suffit-il donc de suivre rapidement ces pulsions du marché international ou faut-il aussi essayer de résister pour un temps par la hausse de la productivité<sup>18</sup> ?

De 1837 à 1859 l'élève bouchère est en augmentation à cause de la consolidation des liens économiques avec l'Empire autrichien. Une série de conventions diplomatiques établissent progressivement un libre-échange interne depuis qu'un premier traité dès 1757 instaurait un premier abaissement des tarifs douaniers, aussi de 1837 à 1850, l'exportation des bovins reggiens vers les terres Allemandes en nombre de tête de bétail redouble. Puis lentement, mais définitivement l'élève bouchère perd pied avec la fin de l'hégémonie Viennoise en Italie et malgré l'avancée en France du Sud après Sedan : entre 1870 et 1884, la province de Reggio Emilia fournissait 25% des bovidés italiens exportés en France. La liaison entre le prix de vente et la rente brute dérivée de l'élève bouchère semble de 1837 à 1888 chez *Casa Spalletti* à *San Donnino* parfaite. Le prix de vente moyen du bouvillon surgras à 110 liras par quintal est plus rémunérateur d'un bon tiers que le prix de vente moyen du bovin de réforme demi-fin à 82 liras par quintal. De 1848 à 1876, la part issue de l'élève bouchère à *San Donnino* grimpe de 15 à 35% de la recette brute globale. La chute des prix, consécutive à la réinsertion de lourdes barrières douanières de 1881 à 1888, conduit à l'abandon complet de cet élevage : le prix moyen du bouvillon surgras s'écroule à 67 liras par quintal et la part de l'élève bouchère dans la composition des entrées retombe stablement à moins de 12% des recettes brutes entre 1881 et 1914. Le bouvillon surgras avait été mis au point par *Casa Spalletti* grâce à une politique de croisement entre la race bovine Rouge locale à vocation mixte et la race bovine Tachetée Suisse de Fribourg à empreinte bouchère. Mise au point en 1841 dans la *Tenuta di S. Ilario* l'expérience porte tous ses fruits de 1854 à 1876 dans la *Tenuta di San Donnino* où se fixent les caractères de la nouvelle variété : le bouvillon surgras Spalletti engraisse en dix-huit au lieu de trente-six mois et son croît journalier est de peu

---

<sup>18</sup> M-L. Rossi, « Déconstruction du paysage et révolutions des marchés à Reggio Emilia de 1748 à 1922 (à l'époque du libéralisme concurrentiel) », *The impact of Markets in the management of the rural land*, University of Saragossa, Department of Applied Economics and Economic History, Saragossa, Spain, 22-23 September 2006.

inférieur à ce lui des meilleures races bouchères Anglaises. En 1873, à l'exposition internationale de Vienne en Autriche, le bouvillon surgras envoyé par *Casa Spalletti* recevait la médaille de bronze pour la catégorie des animaux de boucherie<sup>19</sup>.

La composition de la production vendable brute à la *Tenuta di Riviera* de 1837 à 1914 laisse entrevoir un cycle du maïs et du cocon auquel succède vers 1856 le cycle du riz et finalement après 1895 le cycle de l'élève laitière jointe à la viticulture, mais dès 1879 la production vendable brute de la rizière en valeur diminue régulièrement. En effet, à Reggio Emilia le prix du riz local ou riz de Novare longtemps stable, chute de 1877 à 1883 à cause de l'ouverture du canal de Suez, puis se stabilise à un niveau bas après une seconde étape de baisse de 1892 à 1896. À la *Riviera*, à chaque palier de baisse, on introduit un riz de type nouveau : Chinois en 1877 et Japonais en 1892. Si l'expérience du riz à la semence d'origine chinoise semble positive puisque la recette nette redevient supérieure aux dépenses, l'expérience du riz à la semence d'origine japonaise se solde par un échec vu que les dépenses restent supérieures à la recette nette. De fait, est atteinte la limite économique de l'intensité. Cette expression est mise au point en 1910 par l'ingénieur Guido Borghesani de l'Académie d'agriculture de la province de Bologne : la borne miliare en agriculture est obtenir la meilleure recette nette par la plus grande différence entre la recette brute et les dépenses<sup>20</sup>. Le prix du riz de Novare de 1870 à 1900 baisse de 26 à 18 liras par quintal alors que le prix du riz chinois atteint encore 19 liras et le riz japonais se stabilise à 20 liras. Les riz à la semence asiatiques sont également plus productifs puisqu'ils atteignent en moyenne 24 quintaux à l'hectare au lieu de 22 pour le riz de Novare. Toutefois, les dépenses en semences, en engrais et en travaux culturaux restent peu compréhensibles malgré la mécanisation précoce des récoltes. Aussi, la différence entre la recette brute et les dépenses à l'hectare se resserre de 323 liras pour la décennie 1870-1879 à 83 liras pour la décennie 1880-1889 et rejoint 54 liras pour la décennie 1889-1899 : il ne convient donc pas mettre en culture le riz à la semence asiatique. Lentement, on reconvertit la rizière en une tréflière irriguée : la recette nette à l'hectare d'une tréflière grimpe à 127 liras dès 1893. En conséquence, plus de 170 hectares de rizières sont entièrement reconvertis de 1893 à 1904.

Désormais, plus que suivre ou résister face aux variations des marchés, chez *Casa Spalletti*, la vraie question dans la correspondance administrative de l'ingénieur Pietro Ponti (1872-1898) et de l'expert-comptable Alessandro Bernasconi (1898-1921) est comment mesurer le coût de production réel face aux prix de vente courant sur le marché et donc déconstruire le calcul du prix coûtant. Dans la première encyclopédie agricole italienne en 1880, Francesco Marconi considère déjà l'agriculture comme une industrie et un commerce qui grâce à la comptabilité doit pouvoir augmenter le profit dans la plus stricte économie<sup>21</sup>. Tito Poggi, précepteur de Giovanni Battista Spalletti et directeur de *l'Institut agraire de Modène*, le premier en un petit ouvrage de 1889, relie prix de revient et comptes culturaux<sup>22</sup>. Enfin, en 1902, Ciro Marchi<sup>23</sup> met en évidence dans un gros traité les liens entre le prix de revient et le coût de la main-d'œuvre. On retrouve chez *Casa Spalletti* l'application de cette rhétorique analytique dans la pratique comptable avec le changement progressif dans le vocabulaire utilisé pour la prise en considération des prix : l'on passe de l'analyse du prix moyen issue de l'expertise rurale traditionnelle à l'analyse du prix réel mis en évidence dans

---

<sup>19</sup> M-L. Rossi « Performances of agriculture in Reggio Emilia in the nineteenth century: an economic and social construction », *Rural History*, International conference, University of Sussex, Brighton, UK, 13-16 September 2010.

<sup>20</sup> G. Borghesani, « Il limite economico di intensità nell'industria agricola », *Annali della società agraria provinciale di Bologna*, 1910, pp. 337-341.

<sup>21</sup> F. Marconi, *Saggio di economia rurale*, Torino, Utet, Enciclopedia agraria, volume 4, parte 8, pp. 226-596.

<sup>22</sup> T. Poggi, *I conti colturali analitici*, Modena, Vincenzi, 1889, 72 p.

<sup>23</sup> C. Marchi, *La contabilità delle aziende agrarie*, Firenze, Bemporad, 1902, 479 p.

le compte cultural<sup>24</sup>. La relation de l'administrateur Ponti écrite en 1889<sup>25</sup> à l'occasion de la rédaction d'un rapport au propriétaire pour décider s'il est avantageux d'acheter la *Tenuta di Lucciano* en Toscane semble à première vue une banale et simple expertise rurale et en témoigne les calculs de la rente moyenne par cultures<sup>26</sup>. Toutefois, dans les observations finales, apparaît une réflexion où est mise en valeur la différence entre le prix moyen de l'hectolitre de vin adopté au cours de la relation (36 livres par hectolitre) et le prix réel de vente de l'hectolitre du vin de la *Tenuta de Lucciano* (44 livres par hectolitre). Le prix de 36 livres par hectolitre représente le prix moyen durant une décennie (1878-1888) de la vente de vins en province de Sienne d'après les mercuriales urbaines. Le prix de 44 livres par hectolitre correspond au prix de vente du vin de la *Tenuta di Lucciano* d'après le regard porté par Ponti dans le grand-livre du régisseur et dans les livrets des métayers : de fait, depuis le prix remporté à l'exposition internationale de Londres, le vin de *Lucciano* est un vin recherché et vendu jusqu'en France.

La conséquence de ces vérifications comptables analytiques, recentrées sur le compte cultural pratique avec ce pas sage volontaire du prix moyen au prix réel, annuel et localisé, assure une production vendable brute en forte croissance et un profit net régulier parce que bien mesuré. Si la comptabilité de l'entreprise agricole enseigne qu'il importe de rechercher la limite économique de la rentabilité par la technique du compte cultural en fonction de l'impact du marché, il faut aussi prendre en compte l'état du rapport entre patronat et colonat.

### II. 3. Tendre vers le profit optimum

Logiques, pratiques et théoriques comptables durant le libéralisme concurrentiel finalement négocient un profit optimum. Si les dépenses restent incompressibles, c'est parce qu'il faut tendre uniquement vers « le profit optimum co-intéressant terre, capital et travail » : le profit se négocie face à la science et au marché et surtout entre les acteurs sans aucune intervention de l'état<sup>27</sup>.

Guido Borghesani en 1910 à la *Société agraire de Bologne* impose un nouveau concept. Finalement, comme pour la loi du minimum chimique de Liebig, il en va de la loi du minimum économique dans la production agraire : le gain dépend du moyen qui est le plus faible dans le processus de production et se vérifie un minimum économique à ne pas dépasser. La terre, le capital et le travail au nom d'un intérêt financier commun se doivent de tendre ensemble vers le profit optimum. C'est pourquoi il faut élaborer des clauses juridiques nuancées et évolutives où l'on doit intéresser économiquement le travailleur afin de l'inciter à améliorer son rendement.

Chez *Casa Spalletti*, on trouve d'abord très précisément un statut de métayage en réforme constante. Ainsi, à *San Donnino* afin de rendre plus rapidement profitable le nouveau commerce de l'engraissement forcé de jeunes animaux, le statut est modifié à trois reprises. Dès 1843, le métayer ne payait que le tiers, au lieu de la normale moitié, des achats en foin, fumier et litière, mais le propriétaire obligeait à l'extension des semailles de légumineuses

---

<sup>24</sup> M-L. Rossi « La comptabilité de la valeur et les inventaires de biens-fonds monastiques à Reggio Emilia (1755-1857) », *Fra cultura scientifica e cultura economica: matematiche e contabilità in Europa (XIV-XIX secoli)*, Centro interuniversitario per la storia del clero e delle istituzioni ecclesiastiche, Siena, 28-29 Gennaio 2011 (à paraître).

<sup>25</sup> APCS, amministrazione centrale, corrispondenza Pietro Ponti.

<sup>26</sup> M-L. Rossi, « Rente foncière réelle, rente foncière ordinaire et rente foncière extraordinaire dans les états princiers Italiens sous les Lumières : comment définir et pourquoi calculer la valeur de l'amélioration foncière », *La contabilità come fonte della ricerca socio-economica (secc. XIII-XVIII)*, Scuola di alta specializzazione in Storia economica dell'età preindustriale, Fondazione Istituto Internazionale di Storia Economica F. Datini, Prato, 12-22 aprile 2010.

<sup>27</sup> M-L. Rossi, « Métayer à la Casa Spalletti (1821-1922) : un parfait associé en affaires ? », *Réalités industrielles, Annales des mines*, février 2009, pp. 56-63.

vertes. En 1867, le propriétaire payait entièrement les achats de fumiers, mais obligeait à l'extension des semailles de légumineuses en graines. En 1879, le patronat payait tous les achats d'engrais chimiques, mais obligeait au retour à la normale moitié pour les achats de foin, fumier et litière, de provende verte ou en graine et imposait les achats nouveaux de soufre à la normale moitié. Puis, progressivement grâce aux rentrées d'argent régulières suite à un premier croisement entre la race porcine locale Noire et une race Anglaise importée à *San Donnino*, il y aura retour définitif jusqu'en 1914 à la normale moitié des dépenses pour la mise en valeur du fonds et de l'étable entre le métayer et le patronat<sup>28</sup>.

Afin d'introduire des nouveautés avec le moins de dépenses pour chaque intervenant (patronat et colonat) en plaine de Reggio Emilia est même acceptée une dérogation à l'idéal de la « parfaite métairie » où il s'agit pour le paysan non seulement de participer à la normale moitié de toutes les dépenses, mais d'apporter la moitié du capital d'exploitation. Désormais, il ne s'agit plus de modifier temporairement la répartition des charges d'exploitation, mais on admet momentanément un métayer sans capital d'exploitation. Dans la *Tenuta di S. Ilario* en 1898 est autorisée la création de métayer sans aucun apport de cheptel pour augmenter la production des cultures fourragères vertes et sarclées : il y a un dédoublement des anciennes et grandes métairies et avec le fils du métayer en place dans l'ancienne grande métairie est découpée une nouvelle et petite métairie où tout le bétail est anticipé par le patronat. En 1914 d'après le compte-rendu annuel, ce nouveau métayer encore endetté par le rachat progressif de sa part initiale de cheptel est déjà redevenu propriétaire d'un quart du cheptel global tout en participant régulièrement à moitié aux nouveaux achats. Enfin, en 1913 Bernasconi dans une lettre à Giambattista Spalletti explique la création d'une nouvelle forme de métairie dans la *Tenuta de S. Ilario* : il faut promouvoir métayer l'ouvrier vigneron. Il ne lui sera donné qu'une maison, une vigne et quelques arpents à bêcher où il cultivera des fourrages sarclés qui seront très utiles pour engraisser le bétail des métairies avec étables et porcheries<sup>29</sup>.

Mais, le vrai problème n'est pas d'intéresser un métayer qui par définition est pour le patronat un associé qui apporte obligatoirement avec sa force de travail des capitaux, il faut aussi et surtout pour poursuivre la modernisation, toucher le travailleur qui ne possède aucun capital. Devant le progrès de la protestation sociale suite à la crise céréalière et séricicole de 1885-1898 dans les régions sans tradition d'élevage, en 1902, les économistes Ghino Valenti<sup>30</sup> de Modène et Isodoro Roversi<sup>31</sup> de Ferrare valorisent la participation du salariat aux bénéfices alors que traditionnellement dans les régions avec de fortes inondations ou dans les régions de collines sèches domine le salariat : les ouvriers affectés aux étables (*bovari*) et les ouvriers assignés aux champs (*terziari*) reçoivent un salaire fixe en nature et en argent. Progressivement *Casa Spalletti* cherche à responsabiliser le vacher, le porcher, le pasteur et l'ouvrier aux champs, en le faisant participer aux résultats. Dans la *Tenuta di Trecenta* l'ouvrier spécialisé dans la culture de la betterave sucrière coparticipant (*interessato*) recevait déjà dans les terres en exploitation directe outre un salaire fixe -qui correspondait à 27% de la valeur des récoltes- une somme qui variait en fonction de la productivité à l'hectare. Depuis 1912 les ouvriers qui sont spécialisés dans la culture des graines de chanvre reçoivent en salaire 50% de la récolte et ceux qui ne cultivent que le chanvre à tisser reçoivent 33% de la récolte, mais l'administrateur envisage de faire monter ce chiffre à 50%. Ce système de primes est également appliqué dès l'achat en 1922 de la *Tenuta di Frosini* dans les collines proches de Sienne. Pour les terres cultivées en blé et pas encore complantées d'oliviers ou de

---

<sup>28</sup> APCS, amministrazione locale, Tenuta di San Donnino.

<sup>29</sup> APCS, amministrazione centrale, corrispondenza Alessandro Bernasconi.

<sup>30</sup> G. Valenti, « Di una nuova forma di contratto agrario introdotta in Emilia », *Annali della società agraria provinciale di Bologna*, pp. 53-95, 1902.

<sup>31</sup> I. Rovesi, « Relazione sul contratto colonico introdotto in una azienda nel ferrarese », *Annali della società agraria provinciale di Bologna*, pp. 124-140, 1902.



vignes si la terre est bonne et est atteinte une moyenne de 40 hectolitres à l'hectare, le salarié reçoit 50% de la récolte et si la terre est mauvaise mais est atteinte une moyenne de 20 hectolitres à l'hectare, le salarié reçoit également 50% de la récolte. En outre, tous reçoivent 15% sur l'élevage du porc<sup>32</sup>.

Toutefois, ce co-intéressement doit rester un système momentané en attendant la mise en place accélérée d'un petit métayage mécanisé après 1910. Dans la *Tenuta di Trecenta* 1340 hectares sont loués depuis 1874 aux frères Bellini et travaillées sans coparticipation et sans primes. En 1910 le contrat de location n'est plus renouvelé et une lettre de Bernasconi en 1915 fait un bilan sans appel : en cinq années ont été construites quarante-cinq métairies et les terres en économie directe sont tombées de 766 à 455 hectares. Le reste (574 hectares) sont des terres à coparticipation avec primes. Sur les 455 hectares en économie directe afin de poursuivre la bonification il faudrait désormais faire uniquement des fourrages en attendant de pouvoir y construire de nouvelles maisons avec porcheries et étables pour de futurs métayers. Cette marche à pas rapides vers le petit métayage mécanisé sous la responsabilité du régisseur est également accomplie en Romagne dans la *Tenuta di Sant'Agata* après achèvement du complant viticole et fruitier et est en cours dans la *Tenuta di Tavernelle* sur les hauteurs sèches au sud de la ville de Bologna après extension des luzernières<sup>33</sup>. Mais, le retour à la « parfaite métairie » reste l'objectif à atteindre, aussi Giambattista Spalletti dans son Mémorial de 1914 à 1937 enregistrera fidèlement dans toutes ses *Tenute* de plus en plus recentrées le long de l'axe Ravenne-Rome la régulière augmentation du bétail de propriété paysanne. Ainsi, dans les fermes de *Casa Spalletti* de Milan à Rome, le passage par l'élevage porcin a permis aux simples ouvriers agricoles milanais ou toscans de devenir grâce aux avances temporaires par le propriétaire des charges normalement adossées à la quote-part paysanne des métayers à part entière ayant déjà remboursés partie de leurs dettes dès avant 1914.

De fait, vers 1900 les rapports juridiques entre la terre, les capitaux et le travail se flexibilisent en fonction des apports de chacun : plus le colon apporte de capitaux et plus il participe au profit et inversement<sup>34</sup>. Toutefois, le profit dépend aussi de l'état de la bonification compatible avec l'environnement géographique, la nature, le poids et la répartition des investissements. Pour le maintenir, il faut le réguler.

### **III. Réguler le profit**

Réguler le profit, c'est recapitaliser l'agriculture en définissent un standard moyen et en recherchant un ratio élevé entre le capital foncier et le capital d'exploitation pour le rentabiliser en fragmentant les investissements dans l'espace, dans le temps et entre les acteurs à la production<sup>35</sup>. En effet, la recherche de tous les coûts de production se traduit dans les faits par une augmentation du capital d'exploitation de quote-part patronale et de quote-part paysanne de sorte qu'il faut désormais observer les rapports entre le capital agricole et le revenu agricole chez le propriétaire et chez le paysan et en dernier ressort analyser les cycles de la fructification de l'argent.

---

<sup>32</sup> APCS, Amministrazione centrale, libri fattoriali.

<sup>33</sup> APCS, Amministrazione centrale, corrispondenza Alessandro Bernasconi.

<sup>34</sup> M-L. Rossi, « Le revenu social légitime : le partage des fruits à moitié », *Sismondi e la nuova Italia*, Convegno internazionale di studi, Associazione di studi sismondiani e Università di Pisa, Pescia-Pisa, 7-9 giugno 2010 (à paraître dans *Il pensiero economico italiano*).

<sup>35</sup> M-L. Rossi, « De la rente foncière au profit d'entreprise à la Casa Spalletti du Pô à l'Arno durant le libéralisme concurrentiel (1829-1922)? », *XII<sup>o</sup> Congreso de Historia Agraria*, Universidad de Córdoba, Córdoba, el 6-8 de marzo 2008.

### III. 1. Renforcer le capital d'exploitation

Le capital d'exploitation pour un propriétaire (*capitale di coltura padronale*) est « tout ce qui sert pour bien cultiver une terre ». Il comprend « les capitaux fixes (bâtiments, train de culture et cheptels), les capitaux circulants (salaires et frais d'avances aux cultures) et les capitaux d'exploitation (dépenses d'administration et de consommation) ». C'est là une définition extraite des notes de lecture du régisseur de la *Tenuta de S. Ilario* Ernesto Merlo. De nos jours, dans la bibliothèque de campagne de *Casa Spalletti* à *S. Ilario*, les notes de Merlo sont toujours insérées dans le volume de Salvatore Bruno<sup>36</sup> intitulé « La métairie » publié en 1923 et appartenant à la collection « Bibliothèque de comptabilité pratique ».

Déjà en 1875, à la demande de la commission régionale organisant un concours sur la rentabilité de l'entreprise agricole exprimée par le résultat comptable, l'agronome de Ferrare Eugenio Giordano<sup>37</sup> faisait le point pour un public paysan dans « Le moniteur des comices du règne d'Italie ». Le capital d'exploitation « pour un paysan non-propriétaire est la part du capital agricole qui est consacrée à la mise en exploitation du capital foncier. Il se réduit à cinq éléments principaux : les instruments meublants nécessaires aux bâtiments civils et d'exploitation, le matériel nécessaire aux cultures (y compris les outils, les véhicules de transport et les machines agricoles), les cheptels de labour et les cheptels à fruits et l'ensemble des provisions vivrières sans oublier le capital de circulation qui servira à payer les dépenses obligatoires jusqu'au moment où la vente des produits de la terre alimentera la caisse ». Puis, l'agronome continuait en soulignant que « ce capital d'exploitation devait être déterminé pour pouvoir être contrôlé avec le taux du profit parce que seul le taux du profit traduit la manière d'entreprendre : le rapport du résultat net au résultat brut est l'aiguille de la balance, plus il sera élevé et plus le système de culture choisi sera profitable. Ce rapport du résultat net au capital d'exploitation donnera lieu aussi à des indications utiles parce la pratique de l'estimateur enseigne qu'il suffit de multiplier le résultat brut par 120% pour obtenir un capital d'exploitation adéquat (*utile*) ».

Si les règles qui sont énoncées par Eugenio Giordano permettent d'apprécier le taux du profit chez *Casa Spalletti*, il faut donc d'abord rechercher le rapport du capital d'exploitation au résultat brut et le rapport du résultat net au résultat brut. Il faut ensuite pour juger de l'intensité de l'agriculture chez *Casa Spalletti*, trouver le rapport entre le capital d'exploitation et le capital foncier. Toutefois, dans le cas complexe de *Casa Spalletti*, le problème est d'abord de retrouver tous les comptes et de bien identifier dans le capital d'exploitation les capitaux de quote-part patronale et les capitaux de quote-part paysanne. Plusieurs hypothèses à l'heure actuelle sont envisagées car il s'agit d'une recherche encore en cours. La difficulté est toujours la même : les documents observés ne retiennent-ils que les comptes et les capitaux de quote-part patronale ou parfois incluent-ils les ou des comptes et les ou des capitaux de quote-part paysanne ? La bonne solution se trouve dans une lecture précise des contrats entre les acteurs et dans la compréhension de termes spécifiques comme recette brute générale (*rendita lorda generale*), cheptels vifs (*capitale bestiame*) et cheptels morts et en terre (*scorte*) ou voire actifs (*attività*). Si les hypothèses à propos du résultat brut sont certainement plausibles, en revanche tout ce qui concerne les cheptels hors de l'Émilie reste très problématique à cause des fortes avances patronales en cas de transformation d'un salarié en métayer. Une reconstruction analytique des quotes-parts est à parfaire aussi pour les actifs.

Dans un premier temps, l'on peut tenter d'évaluer la moyenne annuelle du capital fixe et circulant patronal et métayer dans une *Tenuta* à Reggio Emilia à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le

---

<sup>36</sup> S. Bruno, *La mezzadria*, Torino, Utet, 1923, 143 p.

<sup>37</sup> E. Giordano, « Sul nostro concorso in Ferrara », *Nuovo incoraggiamento, giornale illustrato d'agricoltura pratica, Monitore dei Comizi Agrari del regno d'Italia*, Anno 1875, pp. 305-325.

capital métayer représente au moins 42% du capital fixe et circulant total. Toutefois, ce compte reste approximatif parce qu'il ne tient pas compte des dépenses paysannes pour les travaux de préparation et de culture des sols. Enfin, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en plaine reggiane déjà bonifiée le fonds patronal réservé aux améliorations est désormais fortement réduit. Si l'on estime le coût des labours pour 250 hectares de blé et 250 hectares en cultures sarclées au tarif de 1900, la participation paysanne monte à 47%. Si enfin, l'on estime le coût des labours pour 250 hectares de blé et 250 hectares en cultures sarclées au tarif salarial de 1910, la participation paysanne s'élève à 52%. C'est pourquoi, le capital d'exploitation en liras et à l'hectare de quote-part patronale et de quote-part paysanne dans une *Tenuta* à Reggio Emilia sans les fonds de roulement et de réserve passe de 300 vers 1870 à 1 000 liras vers 1914. Si on incorpore les fonds de réserve et de roulement, il atteint 900 liras dès le début des années 1890 alors que le salarié agricole non co-intéressé gagne au plus 300 liras par an. De 1890 à 1914 chez *Casa Spalletti* de Milan à Rome, on observe grâce à la lecture annuelle du relevé de compte général du patrimoine, une augmentation du capital d'exploitation de quote-part patronale et de quote-part métayère par rapport à l'ensemble des capitaux immobilisés (capitaux fonciers et capitaux agricoles) : le capital d'exploitation semble passer de 21 à 31% de l'actif.

Dans le cas d'une hypothèse plus basse où les cheptels de quote-part paysanne seraient intégrés dans les chiffres énoncés dans les relevés de compte patrimoniaux, les pourcentages évoluent de 17 à 25%. Quelques indices après 1906 indiqueraient une possible intégration du cheptel de quote-part paysanne dans l'actif qui serait alors celui du patronat et du colonat, mais il s'agit sans doute seulement pour les cas de remboursements paysans à une avance patronale quand à partir de 1904 se met en place un système qui transforme le travailleur co-intéressé en métayer. Néanmoins, je ne crois pas beaucoup à cette seconde hypothèse, même si elle peut s'appliquer dans les régions nouvellement mises en métayage. Quel que soit le poids réel des quotes-part du capital d'exploitation, de 1890 à 1914, la participation du métayer au capital d'exploitation pour l'ensemble des biens de *Casa Spalletti* bien que ne soit considéré que les cheptels (vif, mort et en terre) augmente certainement de 30 à 42%. Il faut souligner que c'est là une hypothèse basse qui est certainement à rehausser parce que manquent dans les documents comptables patronaux les capitaux apportés par les paysans en dehors des cheptels<sup>38</sup>.

### III. 2. Rentabiliser le taux du profit

Après avoir déterminé les ou les chiffres de la ou des quotes-parts du capital d'exploitation, il faut donc appliquant les règles de Eugenio Giordano évaluer ces chiffres. La confrontation entre les chiffres réels issus de l'hypothèse la plus haute où dans les comptes patronaux ne seraient pas inclus les capitaux du cheptel paysan et les chiffres qui sont issus de la formule de Eugenio Giordano révèle une quasi parfaite adéquation du capital d'exploitation par rapport au résultat brut de 1890 à 1913 : le capital d'exploitation équivaut à environ 120% du résultat brut. Ainsi, *Casa Spalletti* qui semble répondre aux normes retenues comme fructueuses à l'époque présente en plaine de Reggio Emilia un taux de profit qui oscille de 50 en période d'introduction de l'innovation à 25% en période d'exploitation de l'innovation. Pour les *Tenute di S. Ilario, di San Donnino* et *di Riviera* on passe de 1833 à 1914 d'une moyenne autour de 50% entre 1833 et 1852 durant une phase d'amélioration foncière et de construction de granges et d'étables à une moyenne autour de 25% entre 1895 et 1914 durant une phase de maintien culturel où à l'élevage du bétail pour la production de viande et de fromage ne s'ajoute que la création d'un vignoble extensif de vins de coupage. Le passage de 25 à 50 réside essentiellement dans l'introduction du coût de fabrication des

<sup>38</sup> APCS, amministrazione centrale, resoconti annuali del patrimonio.

bâtiments d'exploitation : de fait jusqu'en 1872, la comptabilité du revenu annuel de *Casa Spalletti* inclut ce coût, ensuite, elle l'exclut alors qu'il devient négligeable au moins jusqu'en 1914 pour reprendre vigoureusement après 1918<sup>39</sup>. C'est pourquoi pour Ernesto Merlo en 1923 régisseur à *S. Ilario*, le coût des bâtiments doit être à nouveau considéré dans le cas d'un propriétaire exploitant et entrepreneur alors qu'Eugenio Giordano l'exclut avec raison dans le cas du paysan locataire. Il faut à nouveau constater qu'Eugenio Giordano présente des chiffres de grandeur analogues pour les meilleurs instituts agricoles Français : ainsi *Grignon* oscille entre 50 et 60% sous le Second Empire.

Grâce à cette augmentation du capital d'exploitation et dans l'hypothèse de la seule quote-part patronale, le rapport entre le capital foncier et le capital d'exploitation sans compter les fonds de roulement et de réserve passe de 4 vers 1870 à 2 vers 1914. Si on incorpore les fonds de roulement et de réserve, il atteint 2 dès le début des années 1890. Un tel rapport encore en 1960 est considéré par l'économiste George Desclaude<sup>40</sup> et par l'agronome Jean Chombard de Lauwe<sup>41</sup> comme « le » signe exclusif de l'intensification de l'agriculture. En conséquence, le revenu brut agricole de quote-part patronale à l'hectare chez *Casa Spalletti* de 1850 à 1914 quadruple et le revenu net triple.

Même si on ne retient pas l'hypothèse du chiffre le plus haut pour l'évolution du capital d'exploitation (et si donc on n'intègre plus les capitaux paysans), un calcul indirect de la croissance du revenu métayer se lit au travers de l'évolution des dépenses pour la mise en culture ordinaire des fonds et des étables : à la *Tenuta di Riviera*, de 1873 à 1914, elles sont multipliées par huit. Un second calcul indirect de cette croissance du revenu métayer apparaît aussi au travers de l'évolution de la valeur en lires du poids en viande dans les étables quel que soit le régime d'exploitation sachant cependant que l'étable en régime de métayage est très fortement majoritaire : à *San Donnino*, de 1833 à 1873, la valeur est multipliée par dix. Enfin, un chiffre direct dans la comptabilité patronale atteste de cette croissance du revenu métayer : si grâce au livre analytique de chaque étable, l'on observe uniquement le bétail vendu par les étables tenues par les métayers à *San Donnino* en nombre de têtes de bétail de 1843 à 1876, ce nombre passe d'une moyenne annuelle de 350 à 800 têtes.

Le revenu paysan reste, comme le revenu patronal, en hausse parce qu'il est le fruit non seulement d'une collaboration entre partenaires grâce à l'application du droit à contracter pour une recherche du profit optimum avec l'apport continu de capitaux d'exploitation, mais parce qu'il est aussi le résultat d'une gestion qui suppose une organisation de l'entreprise et des investissements dans l'espace, dans le temps et selon les faire-valoirs.

### III. 3. Piloter l'investissement

Il faut néanmoins noter que cette croissance régulière du revenu agricole brut de quote-part patronale qui inclut la part des récoltes à donner au métayer et la croissance régulière du revenu agricole net (qui exclut la part des récoltes données au métayer et les dépenses) chez *Casa Spalletti* grâce à une adéquation attentive mais réfléchie aux appels du marché international cache une forte opposition entre les différentes *Tenute*<sup>42</sup>. En effet, la moyenne de 76 lires de revenu net à l'hectare pour la quote-part patronale sous l'administration unique des héritiers de Giovanni Battista Spalletti (correspondant à une rente foncière égale à 6,6% de la valeur globale du patrimoine foncier) en 1891 au cœur de la grande crise agraire européenne reste peu expressive. En revanche, on peut tenter un regroupement des *Tenute* par rapport à cette moyenne. Quatre *Tenute* (dont deux en plaine reggiane) ont une rente foncière entre 4 et

---

<sup>39</sup> APCS, amministrazione locale, resoconto annuale di tenuta,

<sup>40</sup> G. Desclaude et J. Tondut, *L'entreprise agricole*, Paris, Baillière, 1963, 467 p.

<sup>41</sup> J. Chombard de Lauwe (avec J. Poitevin et J.C. Tirel), *Nouvelle Gestion des exploitations agricoles*, Paris, Dunod, 1963, 509 p.

<sup>42</sup> APCS, amministrazione locale, resoconti annuali di tenuta.

5,5% de la valeur du patrimoine foncier et un revenu agricole net voisin de 50 lire. Quatre autres *Tenute* (dont trois en plaine reggiane) ont une rente foncière entre 6 à 13% de la valeur du patrimoine foncier et un revenu agricole net compris entre 100 et 250 lire. Alors que le premier groupe vend encore trop de maïs, de chanvres, de riz ou de viandes, le second groupe produit surtout du fromage et du vin de qualité parce que, ce qui importe vraiment est l'état de la bonification : si une bonification est en phase de début de réalisation, la *Tenuta* appartiendra au groupe dont le revenu agricole est inférieur à la moyenne globale du patrimoine et si une bonification est en phase de fin de réalisation, la *Tenuta* appartiendra au groupe dont le revenu agricole est supérieur à la moyenne globale du patrimoine. La *Tenuta Barisella* en province de Reggio Emilia en 1891 a déjà complété une troisième bonification par la rotation généralisée de toutes les terres, ce qui permet des céréales à hauts rendements et un élevage de très haute qualité grâce aux fourrages verts et sarclés : le revenu net atteint 250 lire. Dès 1816, elle terminait une première conversion des marais en rizières et en 1840 elle achevait une seconde mutation en transformant les rizières en prairies irriguées et arborées.

La mise en œuvre d'une politique de bonification dépend d'abord de la typologie et de la redistribution des investissements dans le temps. Si l'on considère la répartition entre les dépenses extraordinaires (payées uniquement par le patronat) et les dépenses ordinaires (de quote-part patronale et de quote-part paysanne) à la *Tenuta di Riviera* de 1829 à 1855 aux débuts de la première bonification, 64% des dépenses sont des dépenses extraordinaires faites par le patronat en exploitation directe pour le confinement des eaux au cœur des dépressions et le drainage des hautes terres. Puis, de 1856 à 1872 les dépenses extraordinaires en régie directe regroupent 25% des dépenses et transforment les dépressions marécageuses en rizières. Enfin, de 1873 à 1914, les dépenses ordinaires en exploitation directe et en métayage couvrent 90% des dépenses pour la reconversion de la rizière en tréflière viticole. La mise en œuvre d'une politique de bonification dépend également de la typologie et de la redistribution des investissements dans l'espace. Si l'on considère la répartition des hectares bonifiés et à bonifier à la *Tenuta di Riviera* en 1873 à la fin de la première bonification, 74% des terres sont bonifiées et produisent avec profit selon les appels du marché. En revanche en 1891, au début de la seconde bonification seuls 46% des terres sont bonifiées et en adéquation avec le marché. Les espaces modernisés en 1873 contribuent pour 91% du total du revenu net contre 66% en 1891. D'où une innovation fragmentée dans le temps, dans l'espace et aussi en fonction des acteurs.

Il faut comprendre en effet le pourquoi du mélange de gestions qui concilie la grande propriété, la petite exploitation et intègre tous les différents modes de faire-valoir. Selon Wenceslao Spalletti (dans une lettre de 1885 adressée à son frère) le propriétaire qui souhaite faire de l'agriculture une industrie doit avoir un fonds productif au bilan actif pour obtenir un profit toujours majeur et doit grâce au co-intéressement paysan réorganiser continuellement ses domaines<sup>43</sup>. Le point de départ, incontournable, est la rénovation foncière qui doit toujours se faire en régie directe : quand une terre est en exploitation directe, on peut en reconstruire toute l'assiette foncière. Au début le bilan est naturellement passif, puis à mesure qu'il tend à redevenir actif, il faut envisager le retour au métayage. La conversion achevée, on institutionnalise un long parcours. D'abord, il y a un retour très progressif au métayage où les dépenses sont également partagées entre le patronat et le colonat (*perfetta mezzadria*). Ensuite, est instaurée l'obligation au maintien des améliorations accomplies en régime d'exploitation directe. Puis, dès que le métayer accumule régulièrement des avoirs, une augmentation du train de culture et du cheptel à fruits lui sera imposée. Quand dans un fonds, l'on transformera enfin le pré permanent arboré en luzernière complantée en rotation parmi

---

<sup>43</sup> APCS, amministrazione centrale, corrispondenza Wenceslao Spalletti.

les céréales, une location sera alors proposée au métayer. Mais, ce candidat au fermage devra maintenir les dépenses ordinaires pour la bonne mise en culture de l'exploitation. Le passage, à une grande location de l'ensemble de la *Tenuta* avec droit d'inspection pour la préservation du bon état des lieux, sera offert seulement quand l'œuvre d'amendement sera entièrement terminée et durera aussi longtemps qu'une adéquation aux nouvelles conditions du marché ne sera pas nécessaire<sup>44</sup>. C'est donc cette succession normalisée et rotative des modes de faire-valoir et par voie de conséquence l'injection pilotée de l'investissement qui explique que la croissance économique et le dialogue social s'épaulent pour réguler le profit.

Finalement de cette fragmentation organisée naît le développement qui assure un profit mesuré, négocié et régulé entre tous les acteurs parce qu'il est devenu normal de considérer le propriétaire et le colon (salaire co-intéressé, métayer et locataire) comme des entrepreneurs désireux de faire de bonnes affaires à proportion de la terre, du travail et du capital respectivement engagés.

Grâce à des archives parfaitement conservées parce que conçues comme le collectif culturel indispensable pour s'informer afin de décider, on a essayé de voir naître une logique, une pratique et un savoir qui cherchent à justifier le choix et l'ordre de la décision économique en séparant la rente foncière, le bénéfice agricole et la rétribution du travail pour analyser les profits ou les pertes selon les différents modes de faire-valoir (économie directe, salariat co-intéressé, métayage et location). Progressivement, une comptabilité nouvelle a été mise en place, passant de la conservation du patrimoine et de l'établissement de la rente foncière à la gestion du profit d'entreprise et au calcul du bénéfice optimum par la recherche de la limite économique de l'intensité. Toutefois, il faut souligner que seules des archives analytiques entièrement conservées dans leurs versements d'origine ont permis de retrouver cette quête libre du profit en fonction de tous les acteurs qui a conduit à la mise au point de contrats flexibles qui assuraient la cohésion sociale et l'innovation économique parce qu'ils considéraient tous les composants du colonat au patronat comme des associés (*soci*) en affaires. En dernier ressort, sous le libéralisme concurrentiel, la culture administrative et la fabrication des archives à elles seules justifient par l'élaboration du droit des contrats, la recherche du profit d'entreprise par l'emprise de l'organisation pour assurer le développement à tous les acteurs productifs. La pratique comptable qui, chez *Casa Spalletti*, a isolé le capital d'exploitation du capital foncier, a fait de l'agriculture une industrie de capitaux où il fallait pour suivre la plissure des affaires afin de pouvoir calculer un profit établir un compte culturel en intercroisant science agronomique, savoir-faire pratique et usages sociaux. Grâce à cette forme juridique contractuelle flexible permettant les multiples variations de la participation financière paysanne aux charges ordinaires de mise en culture d'un fonds avec étable, la modélisation d'un profit « mesuré, négocié et régulé » a été réceptif à l'innovation économique et à la cohésion sociale. Par la rotation continue et complexe des divers modes de faire-valoir, il a créé une entreprise rentable et intégrée à l'économie de marché (riziculture vers 1840, élève bouchère vers 1860, fromagerie vers 1880 et viticulture vers 1900) du nord-ouest européen. Cependant, dès que le pouvoir contractuel passa à des institutions nationales (état, parti ou syndicat) et que donc cessa le capitalisme libéral concurrentiel, ce modèle mental de la « parfaite métairie reggiane » qui a cherché à légitimer le profit optimum meurt et la convention entre particuliers longuement analysée et ajustée aux besoins et aux intérêts particuliers des contractants, fait place à des obligations imposées et uniformes. Certes le modèle de la « parfaite *mezzadria* » semble apparemment devenir une norme nationale puisqu'en 1933 le patronat doit fournir au colonat -si nécessaire- tout le cheptel vif, en 1938 accepter une co-proprieté du bétail et en 1942 apporter le cheptel mort alors que le colonat doit depuis 1938 acheter sa part de bétail vif et participer depuis 1942 à moitié à tous les frais

---

<sup>44</sup> APCS, amministrazione centrale, corrispondenza Giacomo Maffei.

d'exploitation. En réalité cet aplatissage délocalisé et collectif détruit une intégration nuancée aux réalités changeantes de l'économie de marché. Désormais, colonat et patronat ne doivent obéir qu'aux impératifs de l'état : ainsi dès 1933 le colonat doit vendre sa part des produits au seul propriétaire lequel doit le payer en fonction de prix fixés par le gouvernement et après 1948 le patronat doit réinvestir en améliorations 5% de la rente nette pour ne recevoir que 42% du produit brut. Cette kyrielle de lois adressée au seul marché Italien intérieur pour la construction d'une identité économique nationale intégrant le plus rapidement possible le Sud Italien arriéré conduit finalement en 1960 à l'interdiction de signer ou de renouveler un contrat de métayage. L'uniformisation et l'engagement collectifs obligatoires font oublier que « la parfaite *mezzadria reggiana* » fut une alliance libre et rentable puisque de nos jours aucun des anciens partenaires ne reconnaissent avoir été l'associé de l'autre créant alors une agriculture hautement spécialisée dans les produits d'exportation à forte valeur ajoutée et fermement modulable grâce au droit de convenir librement et continuellement. Toutefois à mieux y regarder, ce « modèle mental reggiano de la parfaite métairie » n'est pas seulement un legs oublié du passé car il renaît immédiatement avec la mise en place dès 1960 du « district industriel » où c'est encore l'idée de collaboration entre les acteurs pour le développement du territoire qui joue le rôle de ciment fédérateur. Le colonat par sa participation aux charges et au capital d'exploitation et un propriétaire *entrepreneurial* attentif à la responsabilité sociale de son entreprise comme *Casa Spalletti* n'ont pas seulement contribué à la rentabilisation de l'agriculture en cherchant à mesurer le profit, mais ensemble, ils ont construit une perception légitime du profit parce que économiquement, socialement et juridiquement accepté. Ils sont avec cette conception du profit optimum finement mesuré reliant petite et grande entreprise à l'origine du miracle économique Italien de la troisième Italie défini comme une construction sociale et territoriale du marché<sup>45</sup>.

---

<sup>45</sup> A. Bagnasco, *La construction sociale du marché - Le défi de la Troisième Italie*, Paris, Ecole Normale Sup de Cachan, 1993, 203 p.